



# **FORMATION SYNDICALE 2014**

## **Guide pratique de la Formation**

**Union Départementale CGT de Vaucluse**

**1 rue Ledru Rollin 84000 AVIGNON**

**Tel. : 04 90 80 67 27**

**Mail : [ud84@cgt.fr](mailto:ud84@cgt.fr)**

## **Sommaire :**

**Page 0 : Le schéma architecture de la formation CGT.**

**Page 1 : Edito.**

**Pages 2 et 3 : Informations pratiques formation.**

**Pages 4 à 9 : Principales formations.**

**Page 10 : Fiche d'inscription.**

**Pages 11 et 12 : Plan de formation 2014.**

**Page 13 à 16 : Modèles de lettres de demande de congé pour formation syndicale.**

**Ce guide n'est pas exhaustif et il existe d'autres formations. Consulter l'UD.**

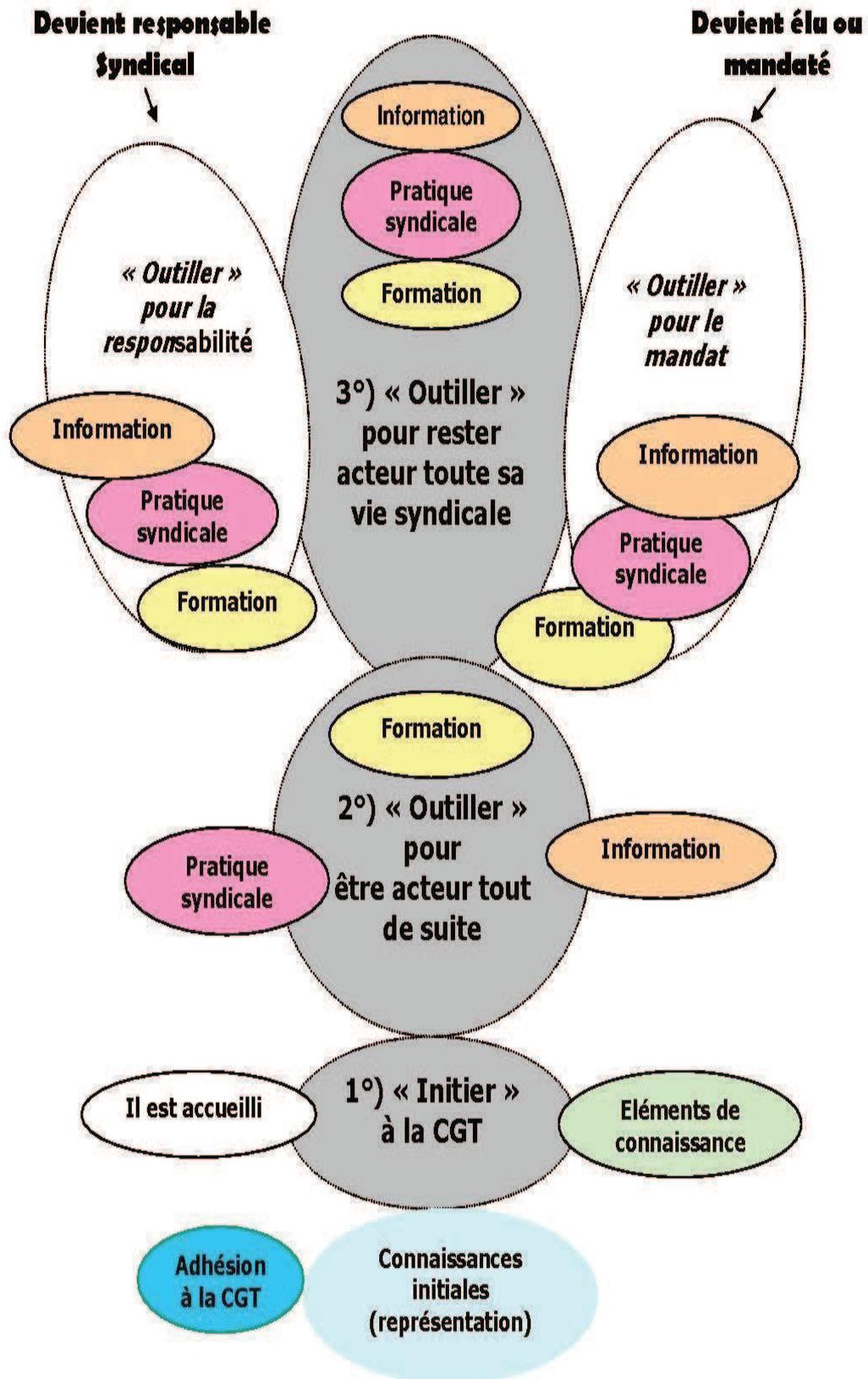
L'UD peut organiser sur demande des UL ou des syndicats des formations spécifiques. (Ces demandes doivent être faites au moins trois mois à l'avance).

Les formations de Niveau 1 et les modules DP, NAO et Feuille de paie sont organisées par les UL.

Toutes les autres formations sont organisées par l'UD.



# Le schéma ARCHITECTURE de la formation syndicale CGT



## Edito

### Décollage immédiat !

#### La formation syndicale, pourquoi ?

Pour être efficace tout simplement.

Pour équiper nos syndiqués, militants et dirigeants en savoir et savoir-faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat et fédérer le plus grand nombre

*Nous devons sans arrêt nous pencher sur notre vie syndicale : l'accueil des salariés, la gestion administrative des syndiqués, les réunions statutaires afin de décider collectivement et garantir la démocratie syndicale, les instances paritaires...*

*Notre organisation a également la prétention d'informer et de former ses adhérents : éclairer sur les fonctionnements économiques et sociaux, présenter les acteurs et les enjeux, amener les stagiaires à un cheminement intellectuel autonome, construire collectivement les réponses possibles.*

*Ce sont quelques principes de la formation CGT.*

*La formation est toujours présentée à la CGT comme un des piliers de notre organisation.*



*Et de nombreux syndiqués se forment chaque année dans leurs champs professionnels ou dans les Unions Locales, ou départementales.*

**Poursuivons nos efforts !**

#### **Notre conception schématique de la formation syndicale.**

Le syndiqué est accueilli dès son adhésion et toute sa vie dans la CGT, il pourra conjuguer formation, information et pratique syndicale, qu'il prenne ou non un mandat ou des responsabilités. Si c'est le cas, il recevra là les formations appropriées afin qu'il soit dans les meilleures dispositions pour les assumer.



## Formations

### C'est qui ?

La formation syndicale est organisée par les structures de la CGT en fonction des besoins qui sont identifiés dans chacune d'entre elles. Ce sont des militants, eux-mêmes formés pour dispenser de la formation syndicale adaptée à des adultes.

### C'est pour qui ?

Tous les syndiqués doivent pouvoir bénéficier de formations syndicales adaptées à leurs besoins. Cela implique anticipations, prévisions, programmations et rigueur dans l'organisation (voir chapitre démarche à suivre). Cela implique également une attention particulière pour identifier ce que sont les besoins des syndiqués, mais aussi des structures et une définition réfléchie des priorités.

Enfin, cela nécessite d'être rigoureux dans les "prérequis".

On ne fait pas une maison avant ses fondations.

### Combien ça coûte ?

La formation des syndiqués et des militants ne devrait rien leur coûter.

Ceci dit, elle n'est pas gratuite. Elle est donc en général facturée par la structure organisatrice à la structure qui envoie le stagiaire.

Certaines formations font l'objet, dans certaines conditions, de subventions confédérales. Ce sont pour l'essentiel les formations dites "formations générales" (FSG) + quelques spécifiques (formateurs, communication...) dès lors qu'elles sont programmées dans les délais (sept. de l'année N -1).

Chaque stage a un coût variable qui s'explique par plusieurs raisons différentes :

- le lieu du stage,
- la restauration,
- les frais éventuels des intervenants,
- la documentation pédagogique,
- les conditions de participation des stagiaires.

Pour la plupart d'entre eux, ils n'ont pas de perte de salaire pendant leur période de stage.

Ils sont alors régis par l'article L 3142-7 du Code du Travail dans le cadre du "0,08 pour mille du montant des salaires payés pendant l'année en cours" dans les entreprises de au moins 10 salariés.

Malheureusement, ce n'est pas toujours vrai et le cas est de plus en plus fréquent des retenues de salaire. Dès lors, il y a nécessité de prendre en compte les salaires des syndiqués CGT qui ont droit comme les autres à la formation syndicale même lorsqu'ils évoluent dans une petite entreprise ou que le budget "0,08" est faible et partagé dans plusieurs organisations syndicales !!

C'est ce qui conduit la plupart du temps les organisateurs de stage, en ouverture de session, à interpellier les stagiaires sur la situation de l'entreprise, la taille du syndicat, la présence ou non d'un C.E.

Le deuxième élément de facturation est le coût réel de la formation qui tient compte des critères précédents pour "mutualiser" et répartir la somme globale sur l'ensemble des autres stagiaires.

Dans tous les cas et chaque fois que c'est possible, hors stages CHSCT, nos élus CE CGT doivent tout mettre en œuvre pour créer une ligne budgétaire spécifique formation.

### Comment ça marche ?

Le contenu des formations détermine leur durée, ce qui signifie que chaque moment de la formation a son importance dans la cohérence globale du stage.

C'est pourquoi il convient de réaffirmer ici qu'un stagiaire doit prendre ses dispositions pour participer à la totalité du stage, et en respecter les horaires (souvent définis en début de stage avec les stagiaires eux-mêmes).

De plus, il est bon de rappeler qu'il s'agit également d'un certain respect pour ses Co-stagiaires, pour l'organisateur du stage (il faut plusieurs mois pour l'organiser) et enfin pour l'animateur du ou des thèmes que ce dernier a dû travailler pour l'occasion.

Enfin, la formation étant finalement financée grâce aux cotisations, c'est en même temps le respect de l'ensemble des syndiqués, de la CGT.

### Particularité des stages CHSCT.

Sous réserve d'être élus CHSCT, ces stages sont financés par l'employeur et ne peuvent pas entraîner de perte de rémunération. Le coût de la formation proprement dite est financée intégralement par l'employeur (y compris repas et transport). Ce coût est défini chaque année par décret. Ces formations font l'objet de demandes spécifiques (voir démarche à suivre).

### Stages Eco CE.

Les employeurs ont obligation de permettre aux élus de suivre une formation spécifique tous les 4 ans.

Les coûts de formations sont identiques aux autres stages.

## Marche à suivre

C'est le syndicat ou la section syndicale, éventuellement l'U.L. pour les individuels, qui inscrit par écrit les stagiaires auprès de la structure organisatrice.

**-1/** Sur la base du programme des stages proposés, le syndicat, la section, l'U.L. inscrit le stagiaire à l'aide du formulaire (page 11) qu'il envoie à la structure organisatrice.

**-2/** Avant de s'engager, il convient d'attendre la confirmation du stage et l'inscription du candidat.

**-3/** Dès confirmation et au moins 1 mois avant le 1er jour du stage, le stagiaire doit faire par écrit une demande d'autorisation d'absence pour formation sociale, syndicale et économique. Modèles de lettres - page 13.

**-4/** Le stagiaire peut alors participer au stage dans les conditions (lieux et horaires) définies par la structure organisatrice (sous réserve d'acceptation de son détachement).

**-5/** Une attestation de participation lui sera délivrée le dernier jour du stage par le responsable.  
Le stagiaire, en principe, doit être en capacité de la fournir à son employeur dès sa reprise si la demande lui en est faite.

### En cas de désistement :

Il est impératif de prévenir le plus tôt possible la structure organisatrice.

### En cas de candidature non retenue :

Principalement faute de place, en principe priorité est donnée au stagiaire pour la session suivante de la même formation.

L'U.D., les U.L. n'étant pas en capacité d'assurer l'ensemble des formations spécifiques pour lesquelles elles pourraient être sollicitées, la confédération, les fédérations organisent également un certain nombre de formations qui se tiennent pour l'essentiel à Courcelles-sur-Yvette au Centre Benoit Frachon (91).

Pour connaître la liste des stages proposés, il suffit de s'adresser à sa fédération ou sur le site de la formation syndicale CGT.

**Rappel : toute demande individuelle de formation syndicale doit être préalablement visée par le syndicat ou la section syndicale.**



# Liste des principales Formations

**Formation d'Accueil du Nouveau syndiqué** : 2 jours, pour tous les nouveaux syndiqués de la CGT

## 1 Les enjeux et objectifs visés :

Présenter la CGT, ses structures, son fonctionnement, ses règles.

VE

## Thèmes abordés :

- Echange avec les nouveaux syndiqué(e)s.
- Présentation de la CGT, de ses structures, de son fonctionnement, de ses règles.

**Formation Générale Niveau 1** : 5 jours, pour tous les syndiqué(e)s, prolonge la Formation d'Accueil.

## Les enjeux et objectifs visés :

Proposer des connaissances syndicales, économiques et sociales et des connaissances concrètes de savoir-faire.

## > Thèmes abordés :

- Quel est le salariat aujourd'hui ? La réalité actuelle, les mutations, les tentatives de divisions
- Comment élaborer et défendre les revendications ? la pratique démocratique avec les salariés. La diversité des revendications et leur fondement. Les grands champs revendicatifs.
- Comment fonctionne notre société ? Les mécanismes de l'exploitation capitaliste, les critères de la rentabilité financière, approche de la mondialisation, les perspectives en France et en Europe.
- L'histoire du syndicalisme. Les salariés et le syndicalisme aujourd'hui, l'évolution du syndicalisme, la stratégie unitaire de la CGT.
- L'orientation de la CGT, La démarche syndicale, le rôle des syndiqués, la syndicalisation, le fonctionnement

>

## > Les prérequis :

Formation d'accueil des nouveaux syndiqués (fortement recommandée)

**Formation Générale de Niveau 2 – 1<sup>ère</sup> partie** : 5 jours, pour tous les élus et mandatés.

## Les enjeux et objectifs visés :

S'approprier des repères pour la pratique syndicale en réponse à "quel syndicalisme CGT dans la société actuelle pour répondre aux besoins des salariés".

>

## > Thèmes abordés :

- Quelles exigences pour les salariés dans la société d'aujourd'hui ?
- Rapports sociaux : Quels enjeux dans l'entreprise
- Quelle perspective dans la crise ?
- Quelle conception de la revendication ?
- Quel rôle du syndicalisme ?
- Revendications et mouvement social : Quel syndicalisme CGT ?

>

## > Les prérequis :

Avoir suivi obligatoirement la formation générale de niveau 1.

**Formation Générale Niveau 2 – 2<sup>ème</sup> partie** : 5 jours, à tous les élu(e)s et militant(e)s ayant suivi la première partie

## Les enjeux et objectifs visés :

Suite de la 1<sup>ère</sup> partie. Attention : la première et la deuxième partie sont indissociables

## Thèmes abordés :

- Services Publics : Quels enjeux ? Quels champs revendicatifs et d'intervention ?
- Rôle et place de l'Etat dans le remodelage de la société.
- Développement du mouvement social pour imposer d'autres choix.
- Questions internationales : Quels enjeux ? Quels champs revendicatifs et d'intervention ?
- La CGT et le syndicalisme international.

## Les prérequis :

Avoir suivi obligatoirement la FSG1.

### Rappel du déroulement de la FSG2

#### Première semaine

**Lun.** : Exigences des salariés dans la société d'aujourd'hui

**Mar.** : La CGT, transformations du travail

**Mer.** : Le système capitaliste, sa crise, nos solutions

**Jeu.** : Perspectives dans la crise, conception de la revendication, rôle syndicalisme, Construire le rapport de force

**Ven.** : Quel syndicalisme CGT, quel mouvement social ?

#### Deuxième semaine

**Lun.** : Mondialisation, clés d'analyse

**Mar.** : institutions internationales, firmes multinationales et intervention syndicale

**Mer.** : Institutions européennes et intervention syndicale

**Jeu. Ven.** : Emploi industriel, services, services publics



**Formation économique et sociale des élus CE** : 5 jours, à tous les membres titulaires des Comités d'Entreprise ou d'Etablissement

## Les enjeux et objectifs visés :

Etre en capacité de mieux maîtriser les questions économiques prises dans toutes leurs dimensions et qui doivent prendre place dans l'activité revendicative.

## Thèmes abordés :

- Démarche syndicale, besoins sociaux et efficacité économique. Emploi : enjeu majeur.
- La stratégie du capital, contradictions.
- Approche de la gestion de l'entreprise, critères et indicateurs. Le compte de résultats, le bilan...
- Intervention des salariés dans la gestion. Moyens et conquêtes de droits nouveaux en lien avec démarche démocratique.
- Coûts salariaux et coûts humains : emploi, besoins sociaux et efficacité économique.
- Notre bataille pour le plein emploi et démarche revendicative - unité d'action - syndicalisation.

## Les prérequis :

FSG1 très fortement conseillé.

**Module DP** : 2 jours, à tous les élu(e)s DP titulaires ou suppléant(e)s.

### Les enjeux et objectifs visés :

Etre en capacité d'exercer au mieux son mandat de délégué du Personnel

### Thèmes abordés :

- Connaître les missions des D.P. : principales et complémentaires (supplétives).
- Savoir chercher dans le code du travail les articles en rapport avec les missions des DP.
- Situer son activité en tenant compte des éléments du débat actuel sur la nature des garanties collectives (nature du code du travail, hiérarchie des normes, principes de faveur...) et de la démarche syndicale.
- Avoir des éléments de connaissances de base sur la société dans laquelle nous vivons.
- Connaître la démarche revendicative de la CGT ancrée sur la satisfaction des besoins sociaux.
- Savoir préparer - participer et rendre compte de la réunion avec l'employeur.

### Les prérequis :

FSG1 fortement conseillé.

**Formation CHSCT** : 5 jours, à tous les membres des CHSCT.

### Les enjeux et objectifs visés :

Connaître et être capable de restituer les orientations en matière de travail, de santé et de prévention et être en capacité d'assumer les principales tâches de l'élu CHSCT.

### Thèmes abordés :

- Travail, santé, prévention.
- Fonctionnement, missions.
- Mise en situation.
- Liens entre élus du CHSCT et organisation syndicale.

### Les prérequis :

FSG1 très fortement conseillée

**Stage de base Consommation** : 2 jours, à tous les syndiqué(e)s.

### Les enjeux et objectifs visés :

Faire connaître le champ revendicatif de la consommation et l'association de défense de consommateurs de la CGT, INDECOSA, comme outil de la CGT.  
A l'issue du stage, vous serez en capacité de présenter succinctement l'association de consommateur INDECOSA et de solutionner des cas de litiges simples.

### Thèmes abordés :

- Histoire de la consommation et de la défense des consommateurs.
- INDECOSA, son statut, son fonctionnement, ses champs d'interventions.
- Etudes de cas pratiques.
- Un thème de réflexion (logement, exclusion, surendettement...).

**Formation de Formateurs** : 5 jours, aux futurs animateurs ou intervenants dans les formations.

### Les enjeux et objectifs visés :

Etre en capacité d'animer ou d'intervenir dans les formations futures.

### Thèmes abordés :

- Notre démarche pédagogique.
- Préparer ou animer un thème dans un stage.
- La communication dans l'animation d'un stage.

### Les prérequis :

Avoir suivi obligatoirement la FSG 2.

**Module NAO** : 2 jours, à tous les militant(e)s qui ont à participer aux négociations : élu(e)s ou dirigeant(e)s de leur syndicat.

### Les enjeux et objectifs visés :

Il s'agit de permettre aux militant(e)s de l'entreprise d'acquérir des éléments immédiatement mobilisables pour investir les négociations annuelles obligatoires selon la démarche syndicale CGT.

### Les prérequis :

FSG1 souhaitable.  
Formation accueil nécessaire

**Cogitiel syndicat** : 2 jours, à tous les responsables à la vie syndicale et à la politique financière des syndicats, des UL.

### Les enjeux et objectifs visés :

Avoir une vision claire de la démarche du CoGiTiel en tant qu'outil pour la confédéralisation de la vie syndicale de la CGT.  
Savoir manipuler l'ensemble des fonctionnalités du "module syndicat" à travers des mises en situations concrètes.

### Thèmes abordés :

- CoGiTiel et CGT.
- Se connecter - gérer les adhérents.
- Gérer les cotisations.
- Acquisitions et approfondissements.

### Les prérequis :

FSG1 recommandée.

**Droit du travail (DLAJ)** : 2 jours, à tous les élu(e)s et mandaté(e)s.

### Les enjeux et objectifs visés

Etre en capacité d'acquérir une vision synthétique du droit du travail et de son évolution et de se repérer dans le code du travail et en maîtriser l'utilisation.

### Les prérequis

FSG1 souhaitable.  
Formation accueil nécessaire.

**Fiche de paie et garanties collectives** : 2 jours, à tous les élu(e)s et mandaté(e)s.

### Les enjeux et objectifs visés

Etre capable de décrypter une feuille de paie et connaître concrètement les champs revendicatifs qui s'en dégagent pour proposer et construire des initiatives revendicatives et de syndicalisation

### Thèmes abordés

Salaires, qualifications, classifications, conditions et organisation du travail, durée du travail, garanties collectives, salaire socialisé, protection sociale, fiscalité...

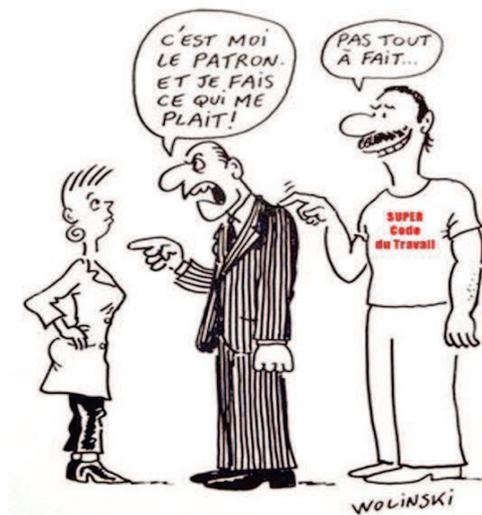
**Rédiger un tract** : 2 jours, à tous les élu(e)s et mandaté(e)s.

### Les enjeux et objectifs visés

Donner aux syndiqués les premiers éléments pour favoriser dans les entreprises, la communication écrite pour la participation des salariés à la réflexion, au débat, et l'action revendicative.

### Thèmes abordés

- Identifier l'activité d'information et de communication CGT.
- Rédaction d'un tract (son rôle, ses particularités, sa cible, conseil de rédaction et de structuration)
- Place de "La Nouvelle Vie Ouvrière" dans la communication de la CGT.



## **Formation Qualité de Vie syndicale, Renforcer la CGT : 5 jours, à tous les syndiqués.**

### **Thèmes abordés :**

#### Qualité de vie syndicale :

A l'issue de la session chaque stagiaire aura acquis des savoirs et des savoir-faire pour être en capacité de participer à l'animation de la vie syndicale CGT avec les autres syndiqués, les autres salariés, dans et hors l'entreprise, pour le développement du rapport de forces.

#### Renforcer la CGT :

Dans le cadre de projets de développement ou de plans de syndicalisation, les stagiaires seront, à l'issue de cette formation, en capacité :

- De soutenir avec les salariés un débat contradictoire sur la question de l'adhésion à la Cgt en développant l'argumentation appropriée.
- D'enclencher le processus d'accueil et de pérennisation des nouveaux adhérents.

### **Les prérequis :**

Niveau 2-2<sup>ème</sup> partie

## **PAGF : 2 jours, aux Secrétaires à la politique Financière ou Secrétaires Généraux.**

### **Les enjeux et objectifs visés :**

Ce stage a pour but d'aider les camarades en charge des questions de Politique d'Activité de Gestion Financière (PAGF), à tenir les comptes puis à gérer, orienter et impulser la gestion financière de la structure dont ils ont la charge.

### **Les prérequis :**

La formation générale de niveau 1.

## **Continuité syndicale : 2 jours, à tous les syndiqué(e)s**

### **Les enjeux et objectifs visés :**

Cette formation est une boîte à outil afin de permettre à tous les syndicats de mettre en œuvre la « continuité syndicale » au moment du passage à la retraite. La syndicalisation des retraitables et des retraités doit faciliter le maintien de l'adhésion. Cette formation est proposée par l'USR Vaucluse et l'UD.

### **Les prérequis :**

La formation générale de niveau 1.

## Fiche de candidature :

Fiche de Candidature

Formation Syndicale Locale ou Départementale

Syndicat : .....

Fédération : .....

Entreprise : .....

Catégorie prof. : .....

U.L. : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

Adresse (pers) :  
.....

CP : ..... Ville :  
.....

Tél. perso ..... Tél. Travail  
.....

Mail :  
.....

Responsabilités Syndicales :  
.....  
.....  
....

Date d'adhésion CGT / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

Participera à la Formation : .....

Du / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / au / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /



## Nos coordonnées

**Union Départementale CGT du Vaucluse**  
**1 rue Ledru Rollin**  
**84000 AVIGNON**

**Tél. : 04 90 80 67 27**  
**Mail : ud84@cgt.fr**

## CALENDRIER DE LA FORMATION SYNDICALE 2014

DATES	INTITULE	LIEUX	DATE LIMITE D'INSCRIPTION à l'UD
20/01 au 24/01 (semaine 4)	Qualité de Vie Syndicale	Avignon	10/12/2013
17/02 au 18/02 (semaine 8)	Droit du Travail (DLAJ)	Avignon	07/01/2014
07/04 au 11/04 (semaine 15)	Niveau 2 – 1ère partie	Avignon	25/02/2014
17/04 au 18/04 (semaine 16)	COM (rédiger 1 tract)	Avignon	07/03/2014
19/05 au 23/05 (semaine 21)	CHSCT	Avignon	09/04/2014
02/06 au 03/06 (semaine 23)	Continuité syndicale	Avignon	22/04/2014
16/06 au 20/06 (semaine 25)	Formation Formateurs	Avignon	06/05/2014
15/09 au 16/09 (semaine 38)	PAGF	Avignon	05/08/2014
02/10 au 03/10 (semaine 40)	Commission Financière de Contrôle	Avignon	22/08/2014
06/10 au 10/10 (semaine 41)	Niveau 2-1 <sup>ère</sup> partie	Isle/sorgue	27/08/2014
20/10 au 24/10 (semaine 43)	ECO-CE	Avignon	10/09/2014
03/11 au 05/11 (semaine 45)	COM (maitrise des outils)	Avignon	23/09/2014
15/12 au 19/12 (semaine 51)	Niveau 2-2 <sup>ème</sup> partie	Avignon	14/10/2014
03/12 au 05/12 (semaine 49)	COGITIEL Syndicats	Avignon	24/10/2014

- La demande de congés de formation économique, sociale et syndicale doit être adressée à votre employeur **au minimum 1 mois avant la date du début du stage.**
- Attention la date limite d'inscription est impérative pour que l'Union Départementale ou les Unions Locales puissent organiser dans de bonnes conditions les formations.
- La non-participation à la formation doit être signalée le plus rapidement possible, toute absence non signalée donnera lieu à la facturation des repas et des frais au syndicat ou à l'UL concernés.

## CALENDRIER DE LA FORMATION SYNDICALE UNIONS LOCALES

DATES	INTITULE	LIEUX	DATE LIMITE D'INSCRIPTION à l'UL
13/01 au 17/01 (semaine 3)	Niveau 1	Pertuis	10/12/2013
27/01 au 31/01 (semaine 5)	Niveau 1	Sorgues	28/12/2013
17/03 au 21/03 (semaine 12)	Niveau 1	Avignon	16/03/2014
12/05 au 16/05 (semaine 20)	Niveau 1	Carpentras	11/04/2014
22/09 au 26/09 (semaine 39)	Niveau 1	Cavaillon	21/08/2014
13/10 au 17/10 (semaine 42)	Niveau 1	Avignon	12/09/2014
27/10 au 21/10 (semaine 44)	Niveau 1	Vaison-la-Romaine	26/09/2014
08/12 au 12/12 (semaine 50)	Niveau 1	Sorgues	07/11/2014

- La demande de congés de formation économique, sociale et syndicale doit être adressée à votre employeur **au minimum 1 mois avant la date du début du stage.**
- Attention la date limite d'inscription est impérative pour que l'Union Départementale ou les Unions Locales puissent organiser dans de bonnes conditions les formations.
- La non-participation à la formation doit être signalée le plus rapidement possible, toute absence non signalée donnera lieu à la facturation des repas et des frais au syndicat ou à l'UL concernés.

## SALARIE

### Modèle de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

A adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours.

En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

OO

Nom, prénom

Adresse

Monsieur le Directeur,

Société (nom)

Adresse

A ....., le .....200.

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale.

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 3142-7 ; L. 3142-8 ; L. 3142-9 ; L. 3142-10 ; R. 3142-1 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

## Modèle de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale Agent des collectivités publiques territoriales

A adresser, par écrit, à l'autorité territoriale (Maire, Président d'Agglomération, Président du Conseil Général, Président du Conseil Régional, etc..., au moins un mois à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

**A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.**

*Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.*

A la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise de ses fonctions.

OO

Nom, prénom

Adresse

Monsieur le ....,

(Nom de la collectivité territoriale)

Adresse

A....., le .... /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Monsieur le ....,

Conformément à l'article 57 (7°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée pour les fonctionnaires régis par ladite loi, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du service du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 9 février 1998, modifié par l'arrêté du 17 juillet 2012.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le ....., l'expression de mes sentiments distingués.

Signature



## **Modèle de demande de congé de formation économique sociale et syndicale Agent de la fonction publique d'Etat**

A adresser, par écrit, à votre Chef de Service, au moins un mois à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

**A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.**

*Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.*

A la fin du stage ou de la session, le centre ou l'institut délivre à chaque agent une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise de ses fonctions.

OO

Nom, prénom  
Adresse

Monsieur le Chef de Service,  
(nom du service)  
Adresse

A....., le .... /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Monsieur le Chef de Service,

Conformément à l'article 34 (7°) de la loi du 11 janvier 1984 susvisée pour les fonctionnaires régis par ladite loi et à l'article 2 de la loi du 23 novembre 1982 susvisée pour les agents non titulaires de l'Etat, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du service du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » (ou l'institut de...) qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 29 décembre 1999, modifié par l'arrêté du 13 janvier 2009.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

